



République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité – Justice

MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DU PÉTROLE

Direction Générale du Pétrole et de L'Hydrogène bas carbone

Avec l'appui du

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU
DÉVELOPPEMENT

Direction Générale des PPP

Direction des PPP

Objet : Contrat de Partenariat Public-Privé concessif relatif à la zone dédiée au secteur de l'énergie et du gaz à Nouakchott (ZESN)

RÉSULTATS DE LA PRÉ-QUALIFICATION

Dans le cadre de la procédure de passation du contrat de Partenariat Public-Privé (PPP) concessif relatif à la zone dédiée au secteur de l'énergie et du gaz à Nouakchott (ZESN), le Comité de Dialogue Compétitif chargé de la mise en œuvre de la procédure de passation a procédé à l'évaluation des dossiers de candidature reçus à la suite de la publication de l'avis de préqualification n° 2026-001/PPP du 20 mai 2026.

Sur la base des critères et conditions de préqualification définis dans l'avis de préqualification susvisé, les candidats préqualifiés sont les suivants :

- **Groupement SOGECO – AGL**
- **SEPCO INDUSTRIES**
- **Groupement LADOL – TRANSAC IP**

Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi n° 2024-041 du 30 octobre 2024, abrogeant et remplaçant la loi n° 2017-006 du 1er février 2017, modifiée et complétée, relative au Partenariat Public-Privé (PPP), les candidats préqualifiés seront invités à présenter leur offre de première étape pour l'attribution du Contrat de PPP dans les conditions et selon les modalités qui seront indiquées dans le Dossier de Consultation qui leur sera transmis dans les prochaines semaines.